

zento, resolutis difficultatibus et actis emendationibus requisitis, die XVII Novembris, A. D. MDCCCXCII.

rité, ainsi que la splendeur et le goût des arts libéraux.

A la suite de ce document, une note, en caractères plus gros que le texte dont nous venons de donner la traduction, porte ce qui suit :

Tout ce qui précède a été lu et examiné dans la réunion des archevêques, les difficultés ayant été résolues et les corrections requises ayant été faites, le XVII novembre de l'année du Seigneur MDCCCXCII

Le tout a été imprimé à New-York, par l'imprimerie de la congrégation de Saint Paul, apôtre.

### MME SARAH BERNHARDT

La grande artiste est en Italie. Les journaux italiens disent un mot de ses originalités ; d'autres appellent cela ses *eccentricités* :

Elle a avec elle soixante-huit colis de gros bagage, tous numérotés et disposés en bon ordre ; elle a aussi son fidèle saint-bernard, un superbe chien, et le serpent qui figure avec elle dans *Cléopâtre*. Nous avons déjà raconté qu'elle avait perdu ce serpent à Londres vers la fin de l'année dernière. On se figure le chagrin de Sarah Bernhardt, qui attribue à ce serpent toutes les fortunes possibles. Il fut impossible de le retrouver. Le 1er jour de l'an, Mme Sarah Bernhardt qui était alors à Vienne reçut un paquet postal ; elle l'ouvrit et aperçut son cher serpent, à moitié gelé de froid. On s'imagine sa joie."

### LA PHOTOGRAPHIE EST-ELLE UN ART ?

La photographie n'est pas un art.

Le tribunal civil de Bruxelles, vient de rendre un jugement qui fera du bruit dans le Landernau artistique.

Il décide que les photographies — et entre autres les portraits — ne peuvent être considérés comme rentrant dans la catégorie des œuvres artistiques.

En conséquence, la loi de 1886 ne leur est pas applicable, et on peut les reproduire sans aucun risque de tomber sous le coup des peines qui répriment la contre-façon.